

**L'An DEUX MIL VINGT,
le 30 JANVIER
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique- Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François-MEILLAND René- ROUX Maryline - CLAVARON Patrice

Absents :

Secrétaire de séance : GUILLOT Jacqueline

01-01 janv-2020

OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

02-02 janv-2020

OBJET : Avenant au marché réfection/reprise des toitures de l'église

Monsieur le Maire explique que les travaux de réfection/reprise de la toiture de l'église sont bien avancés mais qu'il s'avère nécessaire de changer le tuilage sur une partie d'environ 70 m² de la toiture et de reprendre la zinguerie. Dans le marché initial, une provision avait été prévue mais elle n'est pas suffisante.

C'est pourquoi un devis a été demandé, nécessitant une augmentation de la dépense initiale de 2074.00€

Marché initial : 11 270.00€

Avenant : 2 074.00€

Nouveau montant du marché : 13 344.00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 voix Pour:

- Approuve cet avenant,
- Décide de passer un avenant de 2 074.00€ HT, avec l'entreprise S A S Extrat concernant *le marché de réfection/reprise de la toiture*
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant.

03-03 janv-2020

Objet : Cession de terrain à l'INDIVISION GROSBELLET

Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la demande de l'Indivision GROSBELLET (Grosbellet Hubert- Philippon née Grosbellet Joelle- Grosbellet Michel) représentée par M Grosbellet Michel pour l'acquisition de 2 portions de terrain communal au lieu-dit Bonnetan, jouxtant leurs propriétés A591 et C 1184.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de vendre ces portions de terrain à l'Indivision GROSBELLET (Grosbellet Hubert- Philippon née Grosbellet Joelle- Grosbellet Michel) représentée par M Grosbellet Michel sachant que la délimitation et la surface exacte seront déterminées par le bornage d'un géomètre.

Le prix de cession est fixé à **0.30 € le m²**, tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du preneur (géomètre/ notaire/ enquête publique (commissaire enquêteur et publications obligatoires). Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent.

04-04 janv-2020

OBJET : Voirie : classement de chemins ruraux en voiries communales

Mr le Maire expose au conseil municipal la possibilité de classer les chemins ruraux de la commune en voirie communale comme le permet l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Mr le Maire rappelle que l'opération envisagée n'as pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies et de ce fait, il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique pour effectuer ces modifications comme le prévoit également le code de voirie, le conseil municipal peut prononcer ce nouveau classement.

Après délibération, le conseil municipal approuve :

- la modification de classement des chemins ruraux en voiries communales, avec leurs nouvelles dénominations, leur numéro de voirie, leur linéaire comme indiqué dans le tableau ci-joint en annexe,
- la longueur des voies communales nouvellement classées de 7 534 mètres,
- la longueur totale des voies communales existantes et nouvellement classées de 27 619 mètres
- le tableau de voirie remis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder aux demandes et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale de St Marcel d'Urfé.

Chemins Ruraux existant	Nouvelle dénomination proposée	N° de VC proposé	Linéaire (en mètres)
CR " les Aiguiers-la Rondy"	Chemin de la Rondy	VC 200	941
CR " Remuson "	Route de Remuson	VC 10 *	980
CR " Lafay "	Montée de Lafay	VC 201	313
CR " Grand-Saigne "	Route de Grand-Saigne	VC 202	645
CR " Godran "	Route de Godran	VC 203	58
CR " Godran "	Chemin du fournil	VC 204	93
CR "Bonnetan "	Route de Bonnetan	VC 9 *	446
CR " La Chapelle "	Allée de la Chapelle	VC 205	56
CR " La Ramée "	Chemin de la Ramée	VC 106*	171
CR " Chez Gerin "	Montée chez Gerin	VC 206	178
CR " Les Combes "	Impasse des Combes	VC 207	146
CR " Le Bourg "	Rue de la Forge	VC 208	118
CR " Le Cimetière "	Route des Littes	VC 209	563
CR " Le Château "	Lotissement du Château	VC 210	134
CR " Le Bourg "	Rue Ancienne	VC 211	133
CR " La Rondy "	Impasse des Buis	VC 212	71
CR " Les Jaffréons "	Chemin du Chénévé	VC 107*	1324
CR " La Rondy "	Route de la Planche	VC 213	132
CR " Le Gorier "	Chemin du Gorier	VC 214	152
CR " Les Verchères "	Impasse des Pras	VC 215	49

CR " Les Bellets "	Montée des Bellets	VC 216	111
" La miche "	Impasse de la Miche	VC 217	195
" Loche "	Impasse de Loche	VC 218	180
" Châtelus "	Chemin de Châtelus	VC 219	175
" Grand-Saigne "	Impasse Picard	VC 220	48
" Les Gouttes "	Montée des Gouttes	VC 221	50
" Les Gouttes "	Montée des Gouttes	VC 222	72

Soit un total de 27 demandes de classement de chemins ruraux en voiries communales correspondant à un linéaire de 7 534 mètres

* : Voiries déjà classées " voiries communales " auxquelles nous rajoutons un chemin rural attenant

05-05 janv-2020

OBJET : Ecole St Joseph : subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire relate à son conseil un dossier reçu concernant une demande émanant de l'Ecole St Joseph de Saint Martin La Sauveté pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser un voyage scolaire. Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 50€ par enfant habitant la commune et allant au voyage scolaire sur présentation d'une liste nominative de ces enfants concernés.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
01-01 janv-2020 <i>Objet : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).</i>
02-02 janv-2020 <i>Objet : Avenant au marché réfection/reprise des toitures de l'église</i>
03-03 janv-2020 <i>Objet : Cession de terrain à l'INDIVISON GROSBELLET</i>
04-04 janv-2020 <i>Objet: Voirie : classement de chemins ruraux en voiries communales</i>
05-05 janv-2020 <i>Objet: Ecole St Joseph : subvention exceptionnelle</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
ROUX MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		